



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE¹

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/03/18

Dossier complet le :

22/03/18

N° d'enregistrement :

F01118P0078

1. Intitulé du projet

LES HAUTS DE BRY

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Bry sur Marne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alberto FERNANDEZ, directeur des Opérations et du Développement

RCS / SIRET

8 1 3 3 5 7 5 5 5 0 0 0 2 4

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	10 000 m ² SDP < 15 473 m ² SDP (projet) < 40 000 m ² SDP Les stationnements aériens le long du boulevard Pasteur, accessibles au public, n'exèderont pas 50 unités. La demande n'est pas concernée par la rubrique n°41.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé dans le secteur de la Plaine de jeux : Angle du Boulevard Pasteur et de l'avenue Georges Méliès sur la commune de BRY-SUR-MARNE, dans le département du Val de Marne.

Il prévoit la construction d'un ensemble immobilier sur un programme mixte d'environ 200 logements ainsi que des commerces et une microcrèche, d'une superficie totale de 15 210 m² soit 15 473 m² SDP répartis comme suit :

- Logement en accession : 75% ;
- Logement sociaux : 25% dont des logements intermédiaires de 10 logements seniors ;
- Locaux commerciaux bruts au rez-de-chaussée d'environ 1 200 m².

Il consiste également à réaliser :

- un niveau de sous-sol par copropriété, et un deuxième niveau partiel pour l'une d'entre elles, dédiés aux stationnements.
- un espace de jeux pour enfant,
- des jardins et des serres partagés, des îlots verdoyant et paysager d'une superficie de 3 544 m² (partiellement rétrocédés à la ville)
- une promenade le long du Boulevard Méliès.

4.2 Objectifs du projet

Le contexte du projet des Hauts de Bry est à considérer dans une perspective de pôle en lien/accès facilité avec la future gare du Grand Paris Bry Villiers Champigny.

Une densification aux abords des pôles gare est recherchée.

Le programme permettra d'accompagner cette politique de développement, tout en prenant en compte la réalisation de logements sociaux, pour satisfaire les exigences de la Loi SRU.

Il est donc positif pour la ville que ce projet puisse être mené avec une politique communale qui prévoit de petits immeubles de 3-4 étages, et des espaces récréatifs associés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessitera :

- La démolition des quelques plateformes bitumées présentes sur site ;
- La construction de parkings souterrains ;
- La construction des bâtiments selon le plan de phasage:
 - 1/ Bâtiments A1, A2 et A3,
 - 2/ Bâtiments B et C,
 - 3/ Bâtiments D et E,
 - 4/ Rétrocession du cheminement piéton public.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le quartier sera animé :

- les mouvements pendulaires des populations résidentes,
- l'animation associée aux commerces en pied d'immeuble sur voirie,
- les espaces verts / aire de jeux en cœurs d'îlots, principalement tournés à l'usage des résidents mais également des riverains grâce à une rétrocession du mail central,
- l'usage des jardins et des serres partagés,
- l'emprunt de la promenade le long du Boulevard Méliès.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le pétitionnaire déposera un permis de construire valant division pour les bâtiments réalisés.

Il n'est pas pressenti de procédure d'Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Logements en accession / Nombre de lots / Gabarit.....	10 567 m ² SDP/ 154 Lots / R+4
Logements sociaux (dont 10 destinés au senior) / Gabarit.....	3 523 m ² SDP/ 52 Lots / R+3
Commerces.....	1 233 m ² SDP/ 4 Lots
Microcrèche.....	150 m ² SDP/ 1 Lot
Mail central.....	3 544 m ²
Superficie totale des espaces végétalisés (hors toitures végétalisées).....	5 700 m ² + 1 160 m ² de cheminements piétons/aire de jeux

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Secteur de la Plaine de jeux: Angle
du Boulevard Pateur et de l'avenue
Georges Méliès, BRY-SUR-MARNE
(94)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 3 1' 4 3 " 4 1E Lat. 4 8° 4 9' 5 5 " 10N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Le projet s'implante entièrement à BRY-SUR-MARNE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est de la friche de la "bonne eau" (ZNIEFF type 1) et se trouve à la commune Villiers-sur-Marne, à environ 1km au sud du projet La ZNIEFF de type 2 la plus proche est celle du "bois de Saint-Martin et bois de Celie" et se trouve sur la commune de Noisy-le-Grand, à environ 3 km au sud-est du projet
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche du site correspond aux Iles de la Marne de la boucle de Saint-Maur, située à environ 2,6 km au sud-ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	La réserve naturelle régionale correspond aux Îles de Chelles, à 5,5 km au nord-est du secteur d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'autoroute A4 est répertoriée comme infrastructure de classe 1 : la zone d'exposition au bruit est de 300 m. Le boulevard Georges Méliès est répertorié comme infrastructure de classe 4 : la zone d'exposition au bruit est de 30 m ; En phase de travaux les équipements techniques du projet généreront de nuisances acoustiques envers le voisinage proche.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site est à 12,5 km du patrimoine mondial appartenant au ensemble urbain de Paris (75)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'enveloppe d'alerte de zone humide de classe 3 la plus proche (suivant les données de la DRIEE-if) est située à environ 200 m au Sud du site, sur l'autre rive de l'A4. L'enveloppe de classe 2 la plus proche est positionnée à environ 1,4 km à l'Ouest du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Le commune de Bry sur Marne se trouve confrontée à des risques d'inondations par débordement de la Marne. . Positionné sur les côteaux de Bry-sur-Marne, le projet est en dehors des zones inondables. Le PPRI est approuvé par l'arrêté du 12 novembre 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site ne présente pas de passif industriel. Il n'est pas connu comme pollué. Le site BASOL le plus proche se trouve à environ 1,2 km au nord-ouest de l'emprise du projet. Il s'agit de CALDEO (Ex francilienne de confort).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe de Brie. (Source: Atlas Géotechnique)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche correspond au "Franges du bois de Vincennes", à 4,3 km à l'ouest, sur la commune de Nogent-sur-Marne.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont: - Directive "habitat" : Bois de Vaires-Sur-Marne , à environ 9,7 km au nord-est du projet, - Directive "oiseaux" : Site de Seine-Saint-Denis , à environ 3 km au nord-est (voir carte annexée).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est celui du terrain situé dans le val de Beauté au lieu dit sous la lune à environ 3 km à l'ouest du site, sur la commune de Nogent-sur-marne.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Il n'est pas prévu de prélèvement permanent. Les études géotechniques et le suivi de nappe permettent de définir des NPHE entre 1,5 et 2,1 m de profondeur par rapport au TN (en condition de nappe haute - relevés de janvier 2018). Des pompages pour la réalisation des infrastructures seront potentiellement nécessaires mais pressentis de faibles intensités car les terrains restent de faible perméabilité (Argiles à meulieres).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des déblais de terres seront observés, permettant la réalisation des parkings en infrastructures. Ils seront utilisés pour créer les mouvements de terrain prévus dans le projet paysager.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucun apport de matériaux n'est nécessaire à la réalisation du projet mis à part les matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet prévoit la conservation des espèces arborées les plus remarquables du site (voir carte dans le corps du dossier). Le panel paysager étudié et présenté en annexe dénote d'une certaine hétérogénéité des espèces, dans le respect des origines autochtones. Le projet est en dehors des trames écologiques identifiées au SRCE.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les espaces consommés de la plaine de jeu ne sont pas des espaces naturels, forestiers ou agricoles : il s'agit d'espaces verts urbains récréatifs.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa faible vis-à-vis des phénomènes de retrait-gonflement des argiles. L'étude géotechnique proposée en annexe identifie cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les terres sur lesquelles le projet s'implante ne sont pas concernées par des pollutions chimiques des sols. Le principal risque sanitaire concerne la relative proximité du site avec l'A4. Un diagnostic de la qualité de l'air a été réalisé (campagne de mesure in situ + analyses laboratoires). Le rapport est porté en annexe 10.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les futurs résidents se déplaceront dans le cadre de leurs trajets domicile-travail. La proximité des deux stations de bus permettra de canaliser une part des usagers. Une autre partie sera amenée à l'emploi de leur véhicule personnel pour leur déplacement pendulaire. La microcrèche ne représente pas réellement une source de trafic. Enfin, l'aménagement s'insérera en proximité de la future gare Bry Villiers Champigny de la L15 du Grand Paris Express.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	La présence de logements générera une nuisance acoustique typique d'une zone résidentielle (bruit des trafics générés principalement). La présence de commerces sera aussi une source de bruit (en respect des règles des installations). En partie nord-est, le projet est concerné par la zone de 30 m d'exposition au bruit du boulevard Georges Méliès. En partie est, le projet est concerné par la zone de 300 m d'exposition au bruit de la voie A4.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet consiste en la réalisation d'une zone résidentielle et de commerces, ce qui créera une nouvelle source lumineuse notamment pour les espaces partagés extérieurs, mais l'apport reste faible et particulièrement local.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le déplacement des futurs résidents ainsi que les visiteurs engendrera des émissions de polluants atmosphériques. Les rejets resteront faibles à l'échelle des trafics existants sur les axes du secteur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet génère des eaux pluviales et des eaux usées. Un synoptique d'assainissement est proposé en annexes. Les études AVP seront lancées prochainement.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Il n'y a pas d'effluents hors eaux pluviales et eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, le projet engendrera l'évacuation de terres pour la réalisation des parkings en sous-sols. Ces terres seront principalement et a priori non polluées. Les déchets produits en phase exploitation sont de type "ordures ménagères et assimilées".

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis recueillis sur les sites dédiés sont les suivants :

Avis de l'autorité environnementale :

- Avis du 24/02/2017 sur le projet de la ZAC des Fontaines-Giroux à environ 200 m nord du site étudié : ABSENCE

D'OBSERVATIONS

Police de l'Eau :

-Exploitation de 2 doublets géothermiques Lycée international à Bry-sur-Marne et Noisy-le-Gd : Récépissé de déclaration du 04/07/2014

-Régularisation d'un forage de reconnaissance pour le projet de construction d'un lycée à sections internationales : Récépissé de déclaration du 16/07/2013

-L'aménagement du Quai Louis Ferber à environ 920 m à l'ouest du secteur d'étude : Arrêté d'autorisation du 23/11/11

A partir de ces avis recueillis, le projet étudié n'aura pas d'effet cumulé avec les autres projets pour lesquels un avis de l'Autorité Environnementale a été rendu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Faubourg Immobilier a initié un certain nombre d'études et de réflexion lors des phases préalables avant dépôt.

A ce sujet :

- Une étude acoustique a été produite et sera poursuivie pour parvenir au dimensionnement des protections phoniques de façade. Les bâtiments ont été positionnés de manière à servir de masque acoustique aux bâtiments déjà existants aux abords du site.
- Une étude géotechnique a été réalisée (stade G1 et G2AVP) afin de parvenir aux dimensionnements des fondations des bâtiments, prenant en compte le risque de mouvement des sols (aléa argiles).
- L'analyse des contraintes en eaux du sous-sol a été faite et le suivi in situ est en cours.
- Une étude paysagère a été lancée pour permettre à la fois une insertion harmonieuse du projet mais également le respect des formes et essences végétales sur le site et l'accroissement si possible du caractère écologiques.
- Le principe de contre-allée le long du boulevard Pasteur permettra les stationnements de manière plus aisée/sécurisée qu'en bordure de voirie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

FAUBOURG IMMOBILIER a entrepris les réflexions préalables permettant de mettre en avant les principaux enjeux du site et de réfléchir et statuer sur les solutions d'évitement ou de réduction des impacts occasionnés ou nuisances perçues.

En ce sens, nous estimons que les l'ensemble des différents compartiments environnementaux ont été appréhender. Faubourg IMMOBILIER s'engage à finaliser les études et diagnostic lancés, ce qui nous laisse supposer qu'une étude d'impact pour la réalisation du projet "Les Hauts de Bry" n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe volontaire n°7 : Etude géotechnique / ATLAS GEOTECHNIQUE.
Annexe volontaire n°8 : Planches d'intention paysagère / bureau d'étude GALLY,
Annexe volontaire n°9 : Synoptique d'assainissement / bureau VRD EVA.
Annexe volontaire n° 10 : Campagne de mesures de la qualité de l'air / BURGEAP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

21/03/2018

Signature

SCOV FI BRY-SUR-MARNE

37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie

75008 PARIS

Tél. : 01 44 94 94 50

RCS PARIS 833 519 762



Figure 2: localisation du Projet



Figure 3: Vue rapprochée du site



Photographie 1 : Carrefour boulevard Pasteur-Avenue Georges Méliès (1)



Photographie 2 : Carrefour boulevard Pasteur-Avenue Georges Méliès (2)



Photographie 5 : Carrefour boulevard Pasteur-Avenue Georges Méliès (3)



Photographie 6 : Avenue Georges Méliès vue de l'intérieur du site



Photographie 11 : Sud-ouest de l'emprise du projet



Photographie 12 : Secteur résidentiel au sud-ouest du site (1)



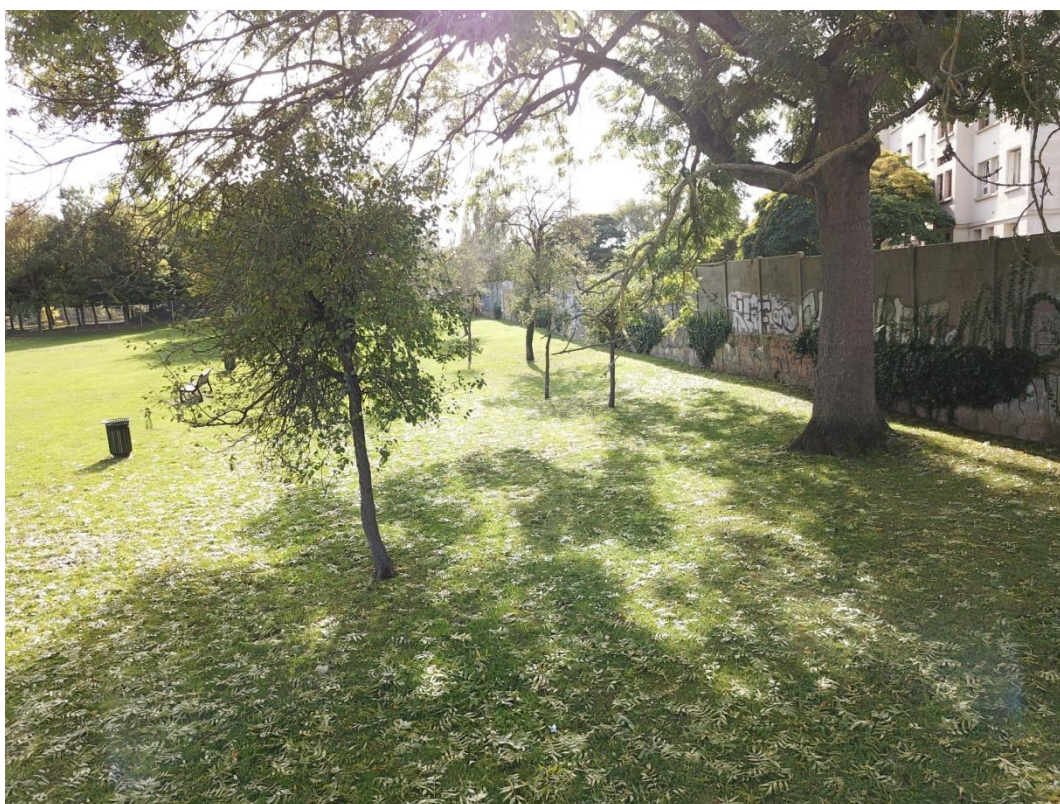
Photographie 19 : Secteur résidentiel au nord-ouest du site (1)



Photographie 20 : Secteur résidentiel au nord-ouest du site (2)



Photographie 21 : Le site vu du nord-est



Photographie 22 : Pruniers dans la partie ouest du site (1)



Photographie 27 : Prise de vue aérienne du site et du voisinage (2)



Photographie 28 : Prise de vue aérienne du site et du voisinage (3)



Figure 4 : Plan masse de l'opération

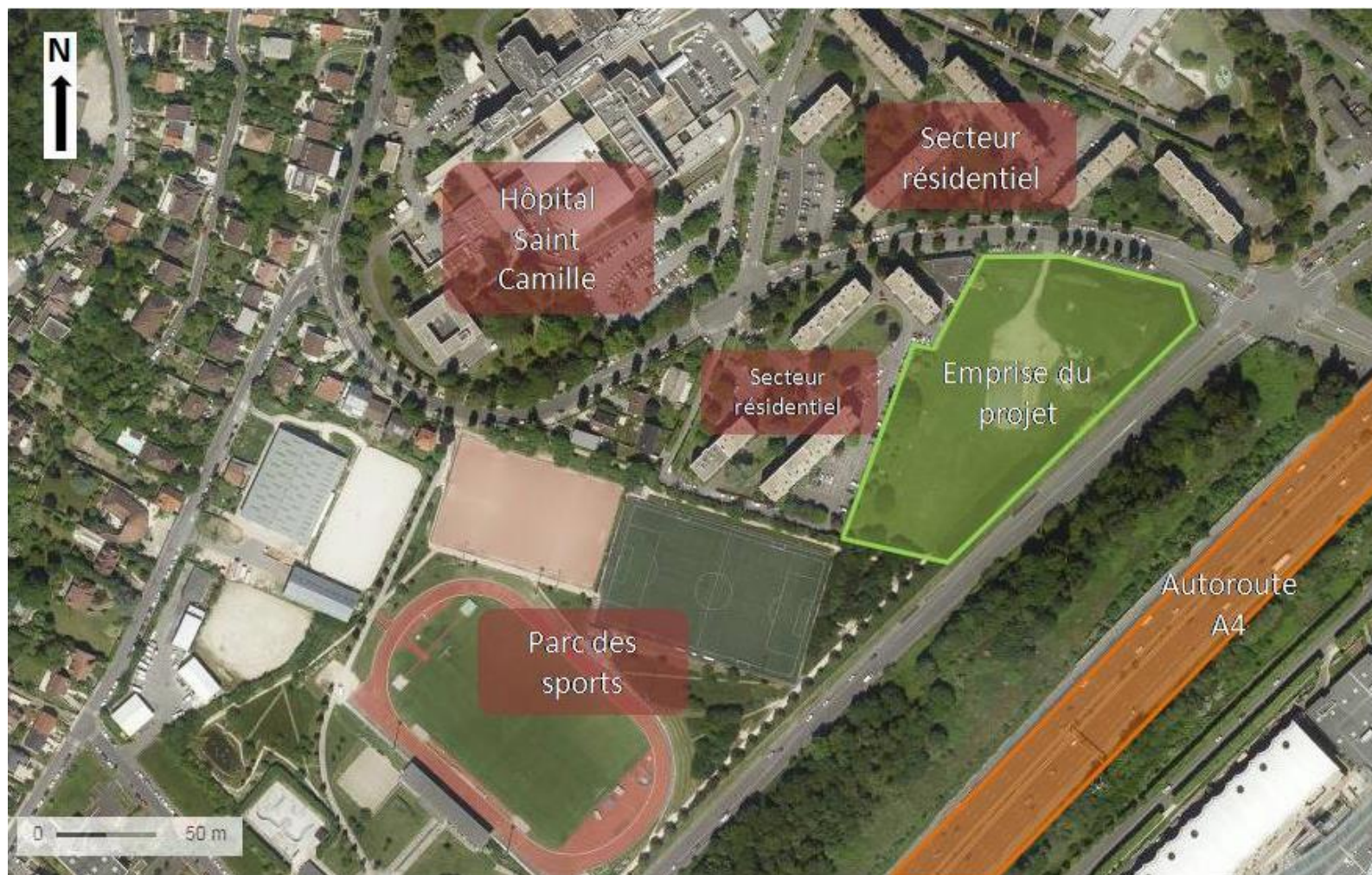


Figure 14 : Abords du projet

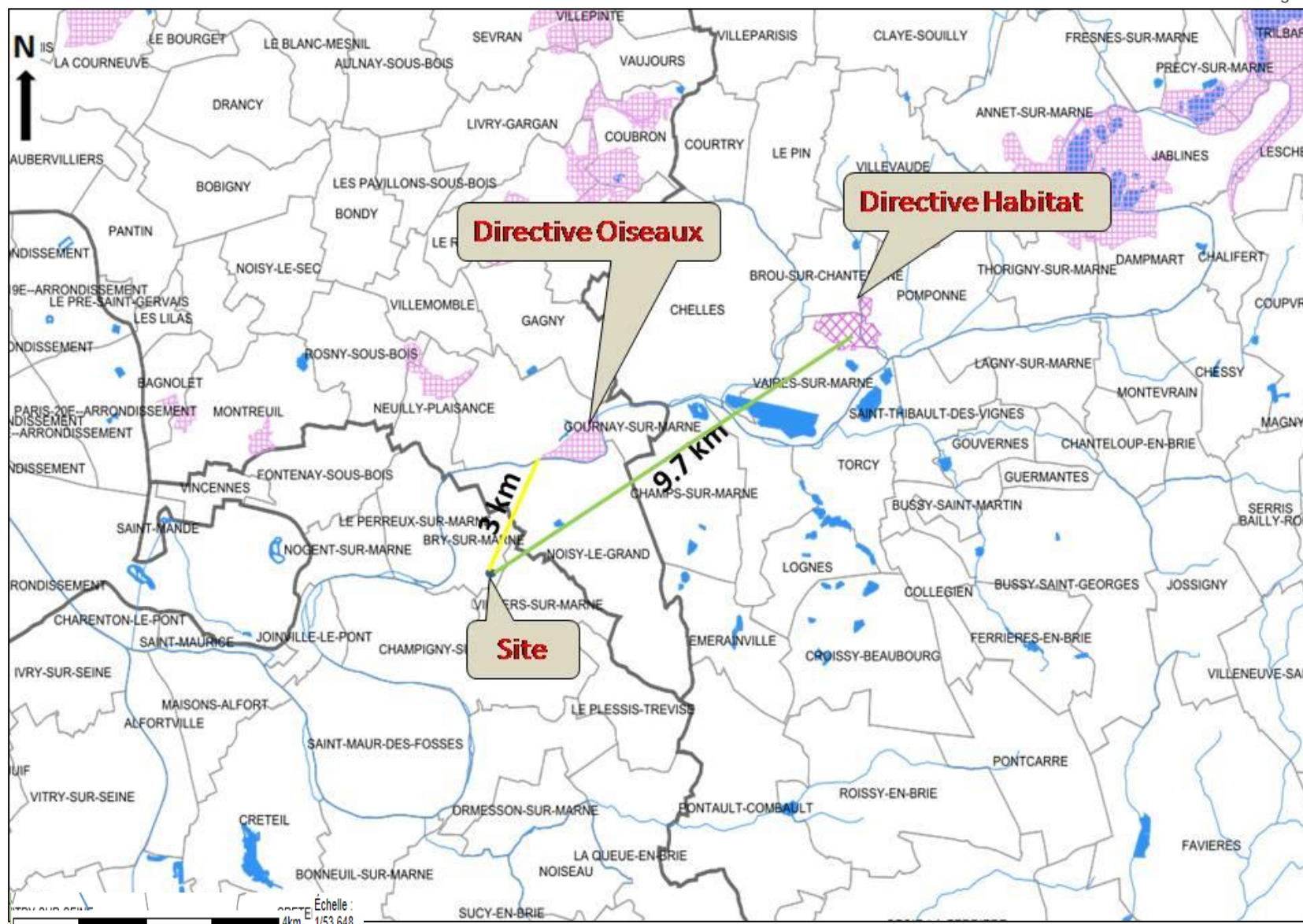


Figure 15: Positionnement du projet par rapport au réseau NATURA 2000